



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Annuités liquidables

Question écrite n° 7632

Texte de la question

M. Claude Birraux interroge Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, sur les suites qu'elle entend donner à la proposition de validation pour la retraite des années d'études par rachat des cotisations.

Texte de la réponse

Devant la situation des comptes sociaux, le Gouvernement a décidé de prendre des mesures propres à rétablir l'équilibre des comptes du régime général de la sécurité sociale. En effet, la maîtrise de l'évolution des dépenses sociales, dans l'intérêt même de ceux qui en sont bénéficiaires, est l'une des priorités du Gouvernement. En particulier, la nécessité d'assurer la pérennité des régimes de retraite et notamment du régime général d'assurance vieillesse a conduit le Gouvernement à élaborer une série de réformes à ce propos. Dans ce contexte, le rachat des périodes d'études suggère soulevé des problèmes, tant de principe que d'opportunité, eu égard aux effets escomptés de la maîtrise des dépenses de retraite qui vient d'être mise en œuvre. C'est pourquoi, sans méconnaître l'intérêt que cette mesure pourrait présenter pour certaines catégories d'assurés, il est difficilement envisageable actuellement de s'engager dans cette voie.

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7632

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 1993, page 3866

Réponse publiée le : 7 février 1994, page 601